

Médiations et régulations en situation de conflit



Médecins
Psychologues du travail

EN PRÉSENTIEL Réf. 12b098



14 h
17.18 novembre



930 € HT - Repas inclus

ANIMATION

Consultant(e) en
développement collaboratif

DÉROULEMENT

➤ 9h00-12h30 / 13h30-17h00

SUIVI ET ÉVALUATION

- Supports de cours inclus.
- Tests de positionnement.
- Évaluation des acquis :
autoévaluations, quiz,
analyses de cas, etc.
- Évaluation à froid.


fometra
FORMATION EN SANTÉ AU TRAVAIL
ISO 9001:2015
Labellisation PMR

Cette formation se fixe pour objectifs de réfléchir au rôle et à la place du médecin du travail face aux situations nécessitant une médiation.

Prérequis

Exercer en SPST.

Objectifs

- Identifier et clarifier les conflits vers le mode de règlement de conflits adéquats.
- Maîtriser l'escalade et les risques des conflits.
- Être acteur de la régulation de conflits.
- Se servir des outils du médiateur dans son métier de médecin du travail et de psychologue du travail.

Programme

- Cartographie et typologies des différends et conflits de votre métier
- Sources et indicateurs du conflit.
- Les stratégies des parties prenantes face au conflit.
- Adapter les modalités de régulation et résolutions selon les situations et parties prenantes.
- Comprendre le rôle, les enjeux et risques pour les acteurs, tiers régulateur/médiateur/le médecin du travail.
- Le processus de la médiation.
- Explorer le différend, co-construire la solution et sortir de la crise.
- Utiliser les outils de la Médiation et de la résolution de crise :
questionnement, formulation.
- Pratiquer collectivement au travers d'entretiens et cas d'entraînement.
- La médiation, un changement de pratique dans les SPST.

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas.
- Partage de pratique et mise en situation.
- Évaluation par quiz.

Avertissement

Les stagiaires peuvent apporter des cas concrets de situations critiques/conflictuelles (entre un salarié et un employeur ou entre 2 salariés), à transmettre au formateur via l'Afometra 15 jours avant le début de la formation.